cela que je veux. Je te dis : si tu m'aimes comme je t'aime, mourons.

Emilie poussa un cri d'épouvante et s'élança à l'autre bout du pavillon : — Oh ! je ne veux pas mourir, moi !

— Quoi ! dit de Vabruge avec un merveilleux dédain, voilà comme vous comprenez l'amour, l'amour puissant qui brule, qui dévore ?

— Je ne veux pas mourir, balbutia Emilie, pâle de terreur.

La scène devenait embarrassante, de Vabroge feignit d'entendre du bruit et se rapprochant vivement de la jeune fille : — Emilie on vient de ce côté, il ne faut pas qu'on nous trouve ensemble ; promets-moi de venir ici demain, à la même heure.

— Jamais ! s'écria Emilie dominée par l'effroi ; monsieur, je ne vous aime pas, je ne vous aimerai jamais.

— Jamais ! O Emilie, vous n'étiez pas digne d'un tel amour, dit Jules avec un dédain tragique. Je n'ai pas encore trouvé la sœur de mon âme. Adieu ! je pars pour la chercher dans d'autres cieux.

Il s'élança hors du pavillon. A quelques pas de là, il rencontra Adolphe, et, passant son bras sous celui du jeune homme, il l'entraina : — Mon rôle est fini, dit-il ; je te jure qu'Emilie est guérie de son amour romanesque. J'ai fait mes adieux à M. Dufour ; viens me conduire jusqu'à la grande route, je te raconterai tout.

— Oh ! mon cher Jules, que ne te dois-je pas ?

— Beaucoup, en effet ; car, en dépit de ses rêveries, elle était charmante, et si tu m'avais été moins cher, j'aurais peut-être changé de rôle bien avant le dénoûment.

— Hein ? Ah ça, tu pars ?

— Pour Rome, sois tranquille. Mais je te jure que pour nul autre au monde, serait-ce mon frère, je ne [illegible]

Une heure après, Emilie était assise [illegible] père et paraissait fort occupée à suivre les combinaisons d'une partie de boston ; mais toutes les fois qu'elle entendait quelque bruit du côté de la porte du salon, elle tressaillait et jetait un regard plein de frayeur autour d'elle.

Adolphe était rentré depuis quelques instans ; il s'était placé près d'Emilie, sans qu'elle le vit d'abord. Elle leva les yeux et l'aperçut. Alors son beau visage inquiet s'anima et un délicieux sourire entr'ouvrit ses lèvres. Oh ! ce sourire ! il faillit faire tomber le pauvre Adolphe à la renverse ; jamais Emilie ne lui en avait adressé un semblable. Aussi adressa-t-il mentalement une prière reconnaissante à tous les saints du paradis, y compris [illegible]

— A propos, dit M. Dufour en s'adressant à sa fille, as tu reçu les adieux de M. de Vabruge ?

— Ses adieux !

— Il est parti, j'en sais fâché ; c'était un original quant à la forme, mais au fond c'était un excellent garçon.

— Et il est parti ? il ne reviendra pas ?

— De longtemps, du moins, car il nous a dit qu'il allait en Italie et de là en Orient, je crois.

Emilie respira librement ; elle releva la tête, et ses belle couleurs revinrent. Elle éprouvait ce bien-être que l'on savoure avec volupté lorsque l'on vient d'échapper à un grand danger. Puis, se tournant vers Adolphe :

— Et ce nocturne, dit-elle de son accent le plus doux, ce nocturne à deux voix que je vous demandais l'autre jour, me l'avez-vous apporté ?

— Le voici, Mademoiselle ; mais M. de Vabruge étant parti...

— Qu'importe ! nous le chanterons ensemble ; vous avez une voix charmante.

— Que vous êtes bonne ce soir, Emilie !

Est-ce que ce n'est pas toujours ainsi ?

Adolphe la regarda sans répondre ; Emilie rougit, et parcourant la musique pour se donner une contenance :

— Ce morceau est difficile, n'est-ce pas ?

— Non, il ne faut que s'entendre pour être d'accord, en musique comme en toute autre chose.

— Nous répéterons demain.

Et ces paroles furent accompagnées d'un regard qui aurait fait perdre la tête à Adolphe, si ce n'eût été déjà fait.

Depuis deux ans, Emilie est l'heureuse femme d'Adolphe Brémont ; elle se moque très-spirituellement de ce qu'elle appelle ses rêves creux du passé. Toutefois, son mari n'a pas encore osé lui révéler sa supercherie.

Jules de Vabruge est revenu à Paris ; Adolphe le voit en secret, mais il ne peut se déterminer à le présenter à sa femme. A-t-il tort ?

A VENDRE.

TROIS décorations de Théâtre de société comprenant trois Jeux complets de Scènes à Coulisse pour un Salon, une place publique et une forêt, Le tout en bon ordre et arrangé de manière à pouvoir se monter facilement dans aucun appartement.

G. D BALZARETTI.

Quebec, 12 mai 1842

Tribune Publique.

Au peu d'esprit que le bon homme avait,
L'esprit d'autrui par complément servait.

Mr. le Rédacteur,

Je vois par le *Canadien* du 4 qu'après un mois de méditations et travail, le cerveau débile du boutiquier de Ste. Croix, du véridique L. M., a enfin donné le jour à sa seconde diatribe contre moi ; chétive production, encore plus méprisable que son aînée. C'est la montagne qui a enfanté quelque chose de bien petit et de bien insignifiant.

Je pouvais certainement m'attendre à ce que mon écrit du 1er Avril, ne serait pas du goût de celui au quel il s'adressait ; mais ce qui ne m'était pas entré dans l'esprit, c'est qu'un homme qui se respecte tant soit peu, vienne devant un public éclairé, essayer à pallier des calomnies par de nouveaux mensonges, et des insinuations plus mensongères encore.

Je ne salirai pas ma plume à répondre aux personnalités plattes et grossières, et aux inepties dont se compose le second écrit de L. M. à relever les suppositions hazardées qu'il fait sur mon compte dans ce style burlesque qui convient si bien à son épais individu ; non, ceux qui me connaissent sauront bien qu'en penser et je ne redoute point leur jugement. Je renverrai donc le lecteur au *Canadien* du 1er Avril, dans lequel est contenue ma réponse aux imputations gratuites qu'il a prodiguées dans la *Gazette de Québec* du 24 Mars dernier, contre le Conseil du District, et en particulier contre moi, et qui ne seraient jamais sorties de la bouche d'un homme honnête et loyal, qui a le moindre respect pour la vérité, sachant comme le savait L. M. qu'il était incapable de les prouver, et que pour son honneur, il devrait lui-même désirer n'avoir jamais écrites.

Comme il feint de ne pas avoir vu une dénégation dans mon écrit du 1er Avril. Je réitérais ce que je déclarai alors, bien clairement pour tout le monde, excepté pour l'esprit obtus de ce pauvre hère, que son écrit du 21 Mars, est un tissu d'absurdités et de mensonge, digne du génie inventif de L. M. en ce genre ; dont il n'a pas encore prouvé un mot, ce qu'il était cependant de son devoir de faire avant tout.

" Les intrigues du conseiller de Lotbinière et du conseil qui s'était fait cloîtrer," dit-il niaisement, " ont empêché [illegible] son éloquence ! ! Certes, c'est une grande perte, il faut l'avouer, à en juger par le *brillant chef-d'œuvre*, en forme de remerciement, dont il régala ses électeurs lors de sa dernière élection ; on s'en rappellera longtems, et ce dernier effort du génie sublime de ce nouveau Cicéron, ne manquera pas de transmettre son nom à la postérité la plus reculée.

La fausseté de l'avancé qu'il veut faire par la phrase que je viens de citer plus haut, est connue ; le conseil ne délibéra en aucun tems de cette séance sur la fixation de la route de Lotbinière. Je pourrais ici, devoiler les motifs secrets, et tout l'intérêt personnel, qui font prendre une part aussi active à L M dans cette affaire ; ce n'est pas dans ses habitudes de s'occuper des intérêts des autres lorsque le sien n'est pas en première ligne ; aussi je pourrais informer le public qu'il se soucierait fort peu que les habitans [illegible] il y a un autre marchand, s'il n'avait pas lui-même une boutique à trois arpents plus bas ; mais non, je laisserai ces détails pour une autre occasion.

L. M. est encore dans l'erreur lors qu'il dit que ce fut le conseiller L. G. qui proposa une amende de 10 piastres contre les greffiers de paroisse, malgré toute ma bonne volonté de fournir à L. M. l'occasion de faire le *bouffon*. Je dois dire que cette proposition fut faite par une autre personne qui a la confiance du district entier, et que je ne voudrais assurément pas ravaler au point de la mettre en parallèle avec un L. M. Au reste, ce dernier peut tout à son aise faire les réflexions qu'il lui plaira sur les mesures introduites par moi ou par tout autre dans le conseil, il sait qu'il serait difficile d'en faire sur celles *introduites par lui* dans la ci-devant chambre d'assemblée lorsqu'il en était membre, ce qu'il est aussi parfaitement à l'abri du reproche d'en avoir été *un des " meneurs."*

Enfin, Mr. l'Editeur, pour prouver en peu de mots que L M est depuis long-tems maître passé en l'art de mentir, et pour mettre le public en garde contre tous ses avancés faits ou à faire, je citerai un trait entre mille, arrivé dernièrement. L. M. entouré d'une douzaine d'habitans dont tout le tort est d'être trop confians dans un être aussi nul et aussi dénué de toute capacité, comme de toutes vertus publiques, leur lisait du haut de la tribune d'où il débite ordinairement ses sottes harangues, c'est-à-dire son comptoir, les règlements du Conseil de Ville touchant les marchés de Québec ; après les avoir lus et commentés à sa façon, un des auditeurs s'avisa de lui demander qui avait pu faire des règlements aussi injustes et aussi tyranniques. Comment, lui répond l'*honnête et spirituel* L. M. ne savez vous pas que c'est le Dr. G. qui a fait toutes ces lois là ? Il faut qu'il soit bien méchant, ce Dr. G., dit le pauvre homme indigné, et se retirant maudissant sans doute de tout son cœur, et ces règlements et leur auteur.

Cette petite anecdote est tout-à-fait caractéristique, et n'a pas besoin de commentaire. Néanmoins je ferait remarquer que, comme tous les autres imposteurs, il n'est pas difficile sur les moyens, il aime autant à me donner de l'importance, comme à me déprécier, pourvu qu'il me dénigre ; chose qu'il entend à merveille, comme l'on voit, et qu'il a exercé plus d'une fois contre quiconque a osé lui faire quelqu'espèce d'opposition.

Je dirai en résumé, que les deux écrits de L. M. ne prouvent rien, sinon, qu'il n'est qu'un calomniateur aussi dégradé que méprisable et ridicule ; et que s'il lui plaisait de remplir de nouveaux mensonges contre moi, une autre colonne de votre journal ou de tout autre, je ne croirais pas devoir y répondre, au moins par la même voie, jusqu'à ce qu'il se soit lavé de l'accusation de calomniateur qui pèse sur lui ; accusation que tout homme d'honneur se serait hâté de faire disparaître.

L. G.
Conslr. de Lotbinière.

11 Mai, 1842.

Mr. le Rédacteur,

Un petit mot au grand homme de notre comté, à L. M.—J'ai suivi avec toute *l'attention qu'elle mérite* la discussion de l'accusation par lui portée contre le Dr. G. de Lotbinière. Connaissant personnellement les faits, j'ai applaudi à la réfutation faite par le conseiller de Lotbinière aux avancés de L. M. J'étais persuadé que L. M. après cette réponse, garderait le silence et rentrerait dans l'obscurité de son comptoir d'où pour son honneur et celui de la vérité il n'aurait jamais dû sortir. Mais, tor, L. M. revient à la charge, et dans son écrit du 4 courant, il vient naïvement pour ne pas dire plus, informer le public que s'il a été quinze jours à rédiger sa nouvelle production, c'est que l'écrit de L. G. était si chétif, si *pitoyable*, qu'il ne valait pas la peine d'une réponse *impromptu* ; (genre dans lequel L. M. excelle au premier degré). Comme je suis amateur de la vérité, je vais donner la vrai cause du long delai apporté par L. M. dans son dernier chef d'œuvre littéraire. C'est que L. M. a été obligé d'avoir de nombreuses consultations avec toutes les grosses têtes de la paroisse, même avec le *Bedeau* et le *Sacristain* ; puis il lui fallait s'aboucher avec son secrétaire, *certain esculape* du comté ; il fallait lui faire la leçon, se faire comprendre et s'expliquer tant soit peu clairement, toutes choses qui ne sont pas faciles pour L. M. Enfin tant bien que mal, L. M. a dit au susdit secrétaire, *eh ça docteur j'ai-t'eu z'une superbe idée* ; il faut que je vous la raconte, et puis vous me bâclerez cela de la belle manière ; car *moi aussi je joue de la flute*, ni plus ni moins que maître Aliboron ; il dit, et le chef-d'œuvre qui a paru le 4 du courant dans le *canadien*, vit le jour. Il est vraiment pénible pour un homme qui se respecte tant soit peu d'avoir à descendre dans l'arène polemique avec un homme comme L. M, et les écrivassiers ignorans qu'il soudoie. L. M. non content de viser à la gloire littéraire, veut aussi se couvrir de tous les genres de ridicule, et se pose gravement en jurisconsulte sur l'interprétation de l'ordonnance des municipalités, et la dessus fait la leçon au conseil municipal de Dorchester. L. M. a choisi un rôle qui ne lui va guère ; car, quoiqu'il ait pendant long tems, fait des lois, comme le *bourgeois gentilhomme faisait de la prose*, c'est à dire sans le savoir et sans les comprendre, il me permettra de lui dire que le conseil à pour l'aviser, un *avocat qui sait lire et écrire.*

PETIT JEAN.

Ceux de nos Abonnés qui ont changé de domicile sont priés de nous le faire savoir.

Le Bureau du FANTASQUE est maintenant au No. 32, Rue St. Jean, 3ème étage, Haute-Ville.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, JEUDI 19 MAI, 1842.

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.

Qui bien aime bien châtie.

Curieuse libéralité d'un encanteur de Québec
OU
CE QU'IL EN COÛTE POUR DIRE LA VÉRITÉ A CEUX QUI NE LA VEULENT POINT ENTENDRE.

Lorsque nous avons publié nos nouvelles conditions et changé le format du *Fantasque*, de manière à le rendre propre à l'insertion d'avertissements de commerce etc, Messieurs J. M. Fraser et Cie. encanteurs de cette ville (qui souscrivent au Fantasque depuis long-tems et qui doivent connaître par conséquent son indépendance) nous donnèrent ordre de prendre leurs annonces aux conditions que nous avions énoncées ; ce que nous fîmes. Dès le lendemain, la nouvelle de l'abolition probable du commerce des bois vint frapper de stupeur ceux qui y sont engagés ou qui en tirent quelques avantages directement ou idirectement. Nous avons émis franchement, comme on a pu le voir, notre opinion sur la nouvelle mesure du ministère britannique, mesure qui au premier coup-d'œil semblerait être en faveur du peuple anglais, mais qui est loin cependant d'être à son avantage véritable, puisqu'en paiement des bois fournis par le Canada ce pays prend des objets de manufacture anglaise. Vous ne prenez plus nos bois ? Eh bien nous ne prendrons plus vos draps, vos cuirs, vos fers, votre quincaillerie, vos cristaux, vos vins frelatés attendu que nous pouvons, avec un peu de patriotisme et beaucoup de reflexions sur nos véritables intérêts, nous passer de tout cela. Voilà ce que nous avons dit et que nous répéterons